

Initiatives ministérielles

Cannis	Catterall
Chamberlain	Chan
Clancy	Cohen
Collins	Cowling
Culbert	DeVillers
Dhaliwal	Discepola
Dromisky	Duhamel
Duncan	Dupuy
Easter	Eggleton
English	Epp
Fewchuk	Finestone
Finlay	Flis
Fontana	Frazier
Fry	Gaffney
Gagliano	Galloway
Godfrey	Goodale
Gouk	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Hanger
Harb	Harper (Simcoe Centre)
Hart	Harvard
Hermanson	Hill (Macleod)
Hoepfner	Hopkins
Irwin	Jackson
Jennings	Johnston
Jordan	Karygiannis
Keys	Kirkby
Kraft Sloan	Lastewka
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)	Loney
MacAulay	MacDonald
MacLaren (Etobicoke North)	Maheu
Maloney	Manley
Marchi	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McLellan (Edmonton Northwest)	McWhinney
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murphy	Murray
O'Brien	O'Reilly
Pagtakhan	Parrish
Patry	Payne
Penson	Peric
Peters	Peterson
Proud	Reed
Richardson	Rideout
Ringma	Ringuette—Maltais
Robichaud	Rock
Rompkey	Schmidt
Serré	Skoke
Speaker	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Strahl
Szabo	Telegdi
Terrana	Tobin
Valeri	Vancief
Verran	Volpe
Wappel	Wells
Whelan	Williams
Wood	Zed—138

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bergeron	Dalphond—Guiral
Debien	Gerrard
Graham	Leblanc (Longueuil)
Pillitteri	Young

● (1605)

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion rejetée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, dans le projet de loi C-48 qui nous occupe, le gouvernement fédéral s'arroge des droits et des pouvoirs qui empiètent directement sur des compétences exclusives des provinces en matière de ressources naturelles. Ce n'est pas acceptable. Il est à croire que le gouvernement fédéral ne sait pas lire la Constitution du Canada et qu'il est complètement sourd aux revendications du Québec.

Ce que nous voyons dans le projet de loi C-48, c'est le gouvernement fédéral qui continue à s'impliquer dans une sphère de compétence exclusive au Québec. Il se donne les pouvoirs d'agir directement dans ce secteur par-dessus la tête des provinces et du Québec en finançant directement des organismes et des individus.

● (1610)

Enfin, le gouvernement fédéral n'a que faire des revendications du Québec. Je suis même prêt à parier que beaucoup de collègues des autres provinces partagent également ma vision. J'aimerais quand même leur dire ceci: Ces interventions non désirées du gouvernement fédéral génèrent des chevauchements évidents au niveau des stratégies provinciales et fédérales de développement de ce secteur, spécialement dans un contexte où plusieurs provinces ont déjà mis de l'avant leurs propres stratégies de promotion, de normalisation et de développement de leurs ressources naturelles.

La stratégie québécoise d'aménagement des forêts déposée en mai dernier par le gouvernement du Québec en est un bel exemple. Cette stratégie est bel et bien autonome par rapport à la stratégie nationale sur les forêts, élaborée par le gouvernement fédéral et le Conseil canadien des ministres des Forêts.

Le gouvernement du Québec doit aussi financer les deux stratégies. Par contre, les gouvernements fédéraux les uns après les autres ne respectent ni le libellé même de la Constitution canadienne, ni les revendications légitimes du gouvernement du Québec.

Prenons pour illustration le rapport du Comité permanent des forêts et des pêches de cette Chambre, qui se désolait, en novembre 1990, du combat des provinces pour le respect de leurs compétences en matière de ressources naturelles. Écoutez-les, je les cite: «Au cours du XX^e siècle, le gouvernement a voulu influencer à différentes reprises le cours de la politique nationale du secteur forestier, mais il s'est parfois buté à la résistance des provinces devant toute ingérence appréhendée dans des domaines qui leur sont réservés.